

La reconquête des friches littorales :

Un projet local, humain et bio



Aspect des friches du côté de Kersolf

Un projet municipal singulier ; une première à l'échelle nationale.

L'idée a germé en 2013. Il s'agissait d'élaborer un projet de reconquête partielle de terrains enfrichés à proximité du littoral pour redonner à l'agriculture ces terres cultivées jusqu'aux années 1960-1970.

La franche littorale et rétro-littorale de notre commune est en effet marquée par une déprise agricole importante estimée à environ 500 ha.

Le 27 mai 2014, au cours d'une réunion publique à l'Ellipse, un avant-projet a été présenté aux Moëlanais, soulignant notre volonté de favoriser le développement de productions agricoles, tout en maintenant une mosaïque paysagère et une biodiversité conséquente. Notre souhait était de favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs afin de développer cette économie rurale ou de conforter, si elles le désiraient, les exploitations existantes. Les avis recueillis par la suite ont été largement positifs avec une condition majeure : que ces terres soient utilisées pour de l'agriculture biologique, ce qui n'était pas

encore dans l'air du temps à cette époque.

La procédure de reconquête de terres agricoles enfrichées envisagée sur notre commune était une première en France métropolitaine et c'est encore la seule à ce jour. Cette procédure, prévue par le code rural (articles L 125-1 à L125-15 du code rural et de la pêche maritime) permet de mettre en œuvre des projets agricoles pouvant développer des productions locales sur des terres incultes ou manifestement sous exploitées depuis au moins trois ans.

Un projet préservant les enjeux environnementaux et paysagers du site

Le projet n'avait pas vocation à défricher l'ensemble des parcelles anciennement agricoles. Il s'agissait d'étudier, au cas par cas, l'intérêt à remettre en valeur certaines parcelles, en prenant en compte les aspects environne-

mentaux, agronomiques et paysagers. Des discussions ont eu lieu avec plusieurs associations environnementales pour la conservation de certains paysages sur la manière de cultiver en maintenant une biodiversité animale et végétale.

La mise en œuvre du projet agricole

Au premier semestre de 2018, la mairie a confié une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage à deux organismes, l'« Association Terres de lien Bretagne » et le « Groupement des agriculteurs biologiques du Finistère » (GAB 29). Il s'agissait d'assurer un rôle d'animation et d'information auprès des propriétaires concernés et de contribuer à l'émergence de projets agricoles. Pour cela, des ateliers, intitulés *Proprié'Terres*, ont été organisés avec pour objectifs :

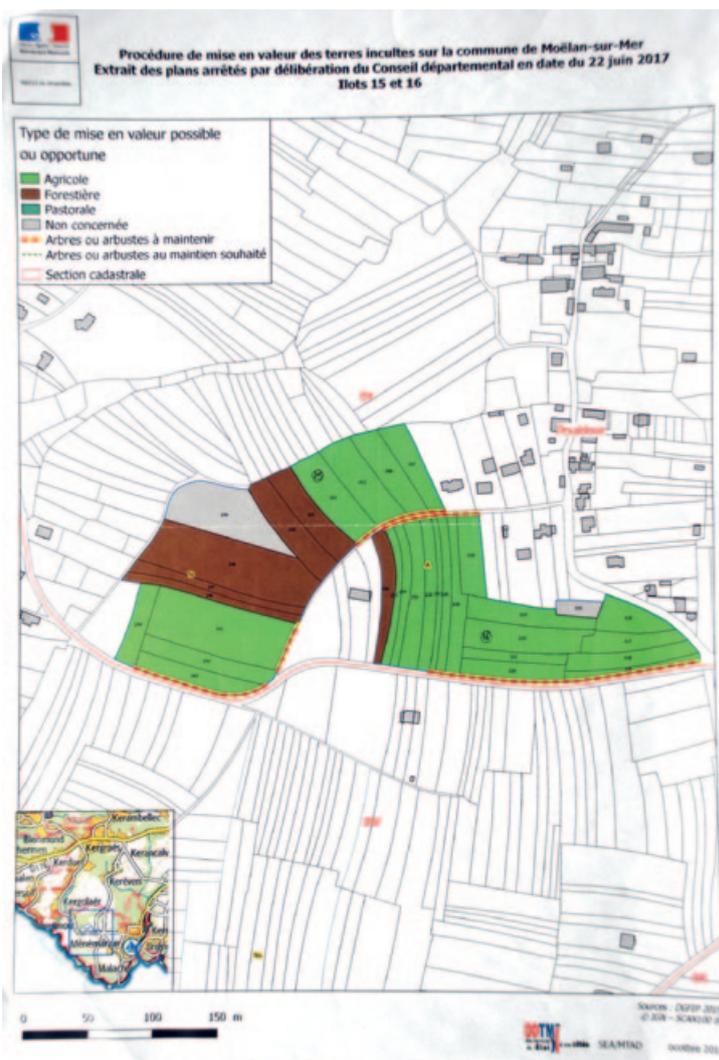
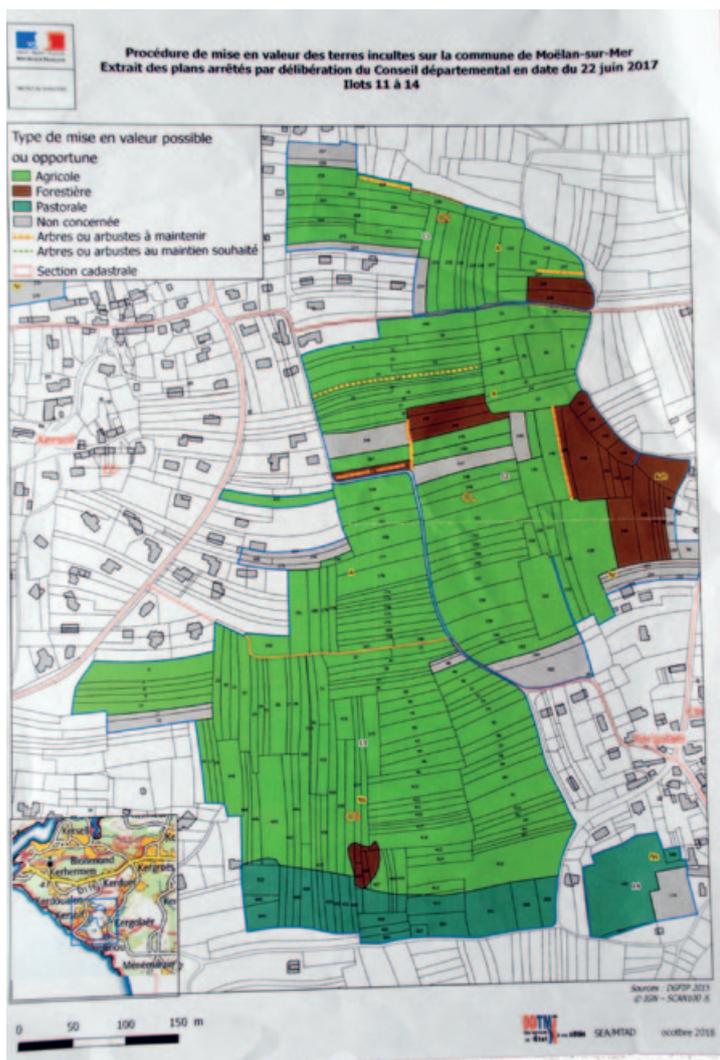
- ✓ d'informer les propriétaires sur leurs choix de gestion et des impacts sur le territoire ;
- ✓ de permettre une appropriation et le partage d'une réflexion commune pour l'avenir de ces terres ;
- ✓ de présenter des initiatives foncières originales en lien avec les besoins et les ressentis exprimés ;

✓ de renseigner plus globalement la population sur les avancées du projet.

Au second semestre de 2018, un appel à candidature, sur la base d'un cahier des charges co-rédigé par les propriétaires a été réalisé pour trouver des candidats souhaitant venir travailler sur les parcelles retenues dans la procédure.

Le premier atelier, concernant les îlots 11 à 14, s'est tenu en janvier 2018, à la salle Brigneau de l'Ellipse. Le dernier, concernant les îlots 1 à 10 a eu lieu en juin 2018.

Les premiers porteurs de projet à s'inscrire dans la démarche ont été un maraîcher pour une surface de 5 ha sur les îlots 15 et 16, dans le secteur de Pouldour et une association morbihannaise de maraîchage, à vocation d'insertion sociale et professionnelle, « Optim-ism » pour une vingtaine d'hectares, sur les îlots 11 à 14 dans le secteur de Kergolaër-Kersolf. Cette association dont le siège est à Riantec (Morbihan) fait partie du réseau des jardins de cocagne. Ces deux candidatures ont reçu un avis favorable de la Commission départementale d'orientation agricole (CDOA) le 5 février 2019. Les au-



Proposition de mise en valeur des parcelles :

- Pastorale
- Agricole
- Forestière
- Non concerné

torisations préfectorales d'exploiter ces parcelles ont été délivrées le 15 mars 2019 à M. Julien Doineau et le 14 juin 2019 à l'association *Optim'ism*.

Les premières salades « bio » ont été produites en juillet 2019, inaugurant ainsi l'entrée en matière de ce projet de manière symbolique.

Un vrai projet économique de territoire

Les projets en agriculture biologique qui devraient s'affirmer dans les prochains mois à venir concernent :

- ✓ la mise en place d'un élevage caprin entre Kerdoualen et Kerfany, avec confection de fromages (îlots 1 à 6) ;
- ✓ la culture de blé entre Kerdoualen et Kersolf et une production de pain (îlots 7 à 10) ;
- ✓ un élevage équin (chevaux de trots) près de Pouldour (îlots 18 à 20) ;
- ✓ la culture de plantes aromatiques et médicinales près de Ménémarzin et la production d'huiles essentielles (îlots 21 à 23).

En additionnant bout à bout ces divers projets agricoles nous arrivons à la réalisation d'un véritable projet de territoire. Ce qui suppose désormais de mettre en place une

ingénierie financière, technique, environnementale et administrative, sachant que la compétence économique est du ressort de Quimperlé Communauté.

Les objectifs

- ✓ augmentation de la part de produits locaux à 50 % au niveau de la restauration scolaire ;
- ✓ réflexion des porteurs de projets avec la mairie à un système de livraison itinérant dans les villages de produits fromagers, légumes frais et pains bio avec une petite camionnette ;
- ✓ au début 2020, création d'une instance de représentation des propriétaires de friches pour apporter un appui sur la gestion du foncier (succession, échange, parcellaire, vente, don et legs).

Une réunion, en mairie de Moëlan-Sur-Mer, le 17 septembre 2019, a permis de réunir autour d'une même table les porteurs de projets agricoles (actuels et futurs), les initiateurs du projet de reconquête des friches : mairie, département et DDTM, et aussi la SAFER, la Région et la direction régionale de l'agriculture. Les services du Ministère de l'agriculture suivent avec attention l'évolution de ce projet pionnier. Lors de cette réunion, le Vice-Président du Conseil régional de Bretagne, Olivier Alain, a salué l'exemplarité



du projet et confirmé le soutien financier du Conseil régional pour ce modèle de transition agro-écologique.

Des pistes ont été évoquées pour définir les outils à mettre en place pour la poursuite du projet : financement du défrichage, aide à l'installation des nouveaux agriculteurs, équipements divers, mise en place d'une plate-forme logistique de produits de circuits courts et la gestion du foncier.

Une étude collaborative (avec les propriétaires, usagers et associations environnementales) sera aussi menée pour la reconstitution de la mosaïque paysagère et des chemins de randonnées.

Pour mémoire, il avait été conduit en 2017 une étude paysagère par des étudiants d'Agrocampus-ouest d'Angers.

Enfin, une réflexion est en cours pour la constitution d'une association de propriétaires dans le but de créer un espace d'échange avec les futur(es) exploitants agricoles.

Ce projet s'inscrit pleinement dans une démarche écologique, dans le champ de l'économie sociale et solidaire, dans l'objectif de respecter et de valoriser le patrimoine et les pratiques anciennes (remises au goût du jour).

Il offre également la capacité à stimuler la collaboration de différents acteurs (paysans, consommateurs, propriétaires, associations) au service d'un projet fédérateur, porteur d'une valeur ajoutée.

Il répond aux enjeux actuels (circuits courts, relocalisation de l'alimentation, économie solidaire, agriculture biologique...) sans volonté de clivage avec les autres formes d'agricultures en proposant :

- ✓ de nouvelles activités agricoles durables et diversifiées (légumes, pains, produits fromagers, huiles essentielles,...),
- ✓ effets indirects sur l'économie touristique, restauration collective),
- ✓ la valorisation des patrimoines naturels (remise en état des terrains en friche) et culturel (four en pierre, artisanat et savoir-faire à travers la promotion de pratiques anciennes). ■



Davantage de produits bio de circuits courts dans les cantines scolaires

Frênes et chênes dominant une sous-trate à ronces, ajoncs et fougères.

Un long cheminement administratif

Les étapes clés :

2014

Le 6 juin, le maire de Moëlan sollicite le Conseil départemental du Finistère pour étudier la faisabilité d'une telle procédure ainsi que les services de l'Etat - Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM).

Le 19 septembre, la Chambre d'agriculture donne un accord de principe.

Le 27 novembre, le projet est présenté par le maire à la commission départementale d'aménagement foncier (CDAF) à Quimper. Le Conseil départemental accepte de lancer la procédure de mise en valeur de terres incultes et investi des moyens humains pour avancer sur cette expérimentation. Il charge la CDAF de recenser les zones dans lesquelles il serait d'intérêt général de remettre en valeur les parcelles incultes ou manifestement sous-exploitées.



2015

Le 5 février, une délégation de cette commission se déplace à Moëlan en présence du maire, d'un conseiller municipal, d'exploitants de la commune et de représentants de la DDTM.

Le 6 mars, une nouvelle réunion avec les agriculteurs locaux a lieu.

Le 22 octobre, le périmètre est définitivement arrêté après consultation du Préfet et de Quimperlé Communauté. Pour ne pas empiéter sur des terrains du Conservatoire du littoral et du Département trop proches du rivage, le périmètre retenu est de 120,4 ha. Il comprend 23 îlots, ce qui représente 1251 parcelles pour environ 468 comptes de propriété.

Le 23 juillet, le Conseil municipal approuve largement la procédure de mise en place du projet.



2016

Le 2 mai, institution d'une CCAF composée de 19 membres. Cette commission a effectué plusieurs études sur le terrain entre septembre et octobre et classé les parcelles en fonction de leur statut et de leur intérêt agricole. Au total, elle aura examiné 944 parcelles.

2018

En octobre, pour les îlots de 11 à 16, le Préfet notifie à chaque propriétaire, y compris les indivisaires, l'extrait de l'état parcellaire les concernant. Ils avaient 2 mois pour répondre sur leurs choix à savoir une remise en valeur par eux-même ou par un agriculteur.



2019

Début janvier, 80 % des propriétaires des îlots 11 à 16 ont souscrit au projet et 20 % ont souhaité défricher et exploiter leurs terrains.

En septembre, pour les îlots 1 à 10, le Préfet notifie à chaque propriétaire, y compris les indivisaires, l'extrait de l'état parcellaire les concernant.

